

Mardi 30 juin 2020
et Mardi 07/07/2020

CTSCR des Services Centraux et Services Rattachés

Titulaires en « présentiel » ; Suppléant.e.s et Expert.e.s en audioconférence

Liminaire

Madame la Présidente,

Nous voilà **réunis dans des conditions particulières**, pour la **première fois après** la période inédite qui vient de s'écouler durant 3 mois et demi, depuis la décision brutale de **confinement à compter** du 16/03/2020 suite à la **pandémie de COVID19, puis de déconfinement** à compter du 11/05/2020.

Cette période fut **difficile pour toutes et tous**, tant du fait du **caractère brutal et soudain** de la décision de confinement qui fut prise, que par les **modalités d'organisation que chacune et chacun a dû mettre en place pour s'adapter** tant dans sa vie privée et familiale que dans sa vie professionnelle

Dans la sphère professionnelle, à la DGFIP, **paradoxalement cette période a globalement laissé entrevoir une éclaircie en matière de dialogue social, avec notamment une relative « bienveillance »** quant aux marges de manœuvre laissées à chacune et à chacun pour « faire au mieux » pour remplir ses missions, en fonction de sa situation et de ses possibilités : autorisation d'absence, élargissement des autorisations de télétravail, ...

De même un grand nombre de messages du **Directeur Général ont reconnu l'engagement et la conscience professionnelle** dont ont fait preuve les agents de la DGFIP durant cette période

Mais tout cela était trop beau, et très vite une **ordonnance ministérielle** est arrivée sans crier gare, le 15/04/2020 venant rappeler à **chaque fonctionnaire qu'il allait maintenant devoir « payer »**, notamment par le prélèvement imposé de jours de congé !

Dans ses messages aux agents des 18 juin et 29 juin 2020, le **Directeur Général** évoquait notamment **l'enrichissement du dialogue social** tant par les thèmes discutés que par les modalités.

Il annonçait également la **reprise** du chantier du **Nouveau Réseau de Proximité (NRP)** et les **travaux de transformations impliqués par le contrat d'objectifs et de moyens**, précisant que ces évolutions se feraient avec les agents et avec tout l'accompagnement nécessaire.

Concernant les instances nationales, lors du **Comité Technique de Réseau (CTR) du 18 mai 2020**, les Organisations Syndicales nationales ont obtenu que la première des opérations relatives au Nouveau Réseau de Proximité (NRP) et qui devaient se mettre en place en septembre 2020, soient **fortement limitées et soient repoussées à 2021**.

De même, il a été obtenu que soit réuni un **Groupe de Travail** dans lequel la DG accepterait de remettre sur la table du dialogue social, le débat qui aurait dû avoir lieu bien en amont de la décision ministérielle de juillet 2018, **sur les principes fondateurs du NRP**.

Nous continuerons d'exiger, tant au niveau national qu'au niveau local que l'association des représentants du personnel ne soit pas limitée à une simple information pour la forme et a posteriori, mais soit bien réelle et concrète tout au long des réflexions et des décisions impactant l'organisation du travail et la vie de tous les agents.

En ce qui concerne plus particulièrement notre périmètre des Services Centraux & Rattachés, nous avons eu l'occasion de nous réunir en audio-conférence de manière régulière, et **nous vous remercions Madame la Présidente, de la volonté et de l'implication que vous avez démontrées**, durant toute cette période, pour maintenir un **dialogue riche, constructif et efficace**.

Aussi, cette **situation et ce contexte particuliers**, et nous vous l'avons exprimé à maintes reprises, ont **permis à toutes sortes de comportements de s'exprimer**, des plus positifs aux plus abjects. D'une manière générale, nous avons constaté que là où règne une **habitude de climat « intelligent »**, **les choses se sont plutôt bien passées** sans difficultés majeures. A l'inverse, là où le **management laissait déjà à désirer**, **toutes les méthodes ont été bonnes pour tenter de « reprendre » la main par tous les moyens**, occasionnant parfois des situations de difficulté, voire de souffrance chez les collègues.

Aussi nous attendons que cette période et les expériences qui y ont été vécues ne restent pas sans lendemain.

Et nous vous demanderons officiellement qu'un certain nombre d'enseignements en soient tirés très officiellement, et pérennisés :

Notamment nous demanderons que les outils et méthodes élaborés, perdurent jusqu'à un retour à une situation plus stable et apaisée.

- Ainsi le document de suivi de crise que nous vous avons demandé dès le début de la crise, et que nous avons mis en œuvre et validé, devrait être officialisé.

Rappelons que ce document que nous avons baptisé **CRISIQS (Compte Rendu Inventaire et Suivi Itératif des Questions et de leurs Solutions)** permet de manière simple **d'identifier les questions** les plus prégnantes, de les sérier par thèmes, d'y apporter les réponses, et surtout d'identifier sans ambiguïté **les entités responsables de ces solutions et de leur mise en œuvre**.

Il devrait donc pouvoir le cas échéant, être facilement remis en œuvre sans délai en cas de nouvelle situation de crise, quelle qu'elle soit, dès lors qu'elle occasionne une forte perturbation des activités sur un périmètre donné, et qu'elle fait naître des situations anxiogènes pour les agents.

Par ailleurs, il conviendra de définir comment les **informations fournies** dans ce document peuvent être rendues **publiques et « opposables »**.

- Par ailleurs, nous réaffirmons que le décompte des jours de « présence » ou d'« absence » durant la période écoulée, opéré en application de l'ordonnance du 15/04/2020, ne présente aucun caractère d'urgence dès lors que dans une équipe ou une structure, il s'avère que la reprise des activités ne permet pas à ce jour de conduire cet exercice de manière sereine, ou ne permet pas encore de garantir que son application n'occasionnera pas d'inéquité ...

En tout état de cause **les décomptes opérés doivent pouvoir être revus en faveur des agents** dès lors qu'apparaîtrait a posteriori des situations d'injustice.

Enfin, dans les cas les plus délicats, les collègues qui se sentent « lésés » doivent pouvoir demander, sans préjudice, un **arbitrage auprès d'une structure neutre et disposant de l'autorité** requise pour rendre son arbitrage exécutoire.

- D'autre part, il conviendra d'engager des réflexions sur le rôle attendu de la part des chefs d'équipe et de l'encadrement de proximité, dont un grand nombre se sont retrouvés de fait, à devoir assumer des responsabilités lourdes, au-delà des responsabilités hiérarchiques et techniques habituelles classiques.

En effet, il leur a été demandé dans la période, non seulement de **faire fonctionner techniquement leur équipe dans le contexte dégradé** que nous avons connu, **mais aussi de s'assurer de la bonne santé physique et psychologique de leurs collègues**. Enfin, depuis le déconfinement, ce sont eux qui ont en charge la délicate mission de **faire revenir leurs équipes au travail en présentiel**, par tous les moyens, avec la pression de leur hiérarchie pour parvenir à cet objectif, sans aucun accompagnement ... Beaucoup ont très mal vécu, et vivent encore aujourd'hui très mal, les pressions subies dans la réalisation de ces missions lourdes et nouvelles qui leur ont été imposées.

- Enfin, une réflexion sur l'aménagement du travail, au bureau et en dehors du bureau, devra également être menée de manière globale, intégrant toutes les formes d'expériences vécues au cours de la période écoulée.

Bien entendu, cette réflexion devra intégrer les **constats « techniques » issus de l'élargissement de l'accès au télétravail**, dont tous les critères d'attribution et de restriction mis en œuvre

jusqu'alors, ont volé en éclats, **mais aussi tous les axes d'évolution sur les dimensions plus organisationnelles et psychologiques des collectifs de travail** : partage et articulation des missions et activités entre elles, mentalités et préjugés ...

Aussi, venons-en plus particulièrement à **l'Ordre du Jour de notre CTSCR** d'aujourd'hui.

Avant d'aborder les points qui étaient inscrits lors de notre convocation initiale, ce qui vient d'être dit précédemment nous amène tout naturellement à rappeler les **points que nous vous avons demandé de rajouter à l'ordre du jour**, directement liés au contexte actuel très particulier :

- ambiguïté et disparités des MODALITES et CONSIGNES SUR LE RETOUR EN PRESENTIEL suite à la crise sanitaire COVID19 (modalités et vecteurs de diffusion)

Dans notre message du 18/06/2020, nous avons **alerté sur les disparités extrêmes qui existent, selon les structures, tant dans les modalités de reprise d'activité elles-mêmes que dans les vecteurs utilisés pour les diffuser.**

Nous vous avons demandé que cette problématique soit intégrée dans le document de suivi de la situation de crise (CRISIQS) mis en place dans notre CTSCR, afin d'en assurer le transfert au **service responsable pour expertise et réponse.**

Comme nous l'avons déjà fait dans notre "alerte" précédente du 06/05/2020 relative au déconfinement du 11/05/2020, nous rappelions **qu'en l'absence de précisions**, chacun.e devrait pouvoir faire connaître à sa hiérarchie qu'elle/il est toujours en attente de consignes claires la/le concernant, et que dans l'attente de telles consignes, **elle/il continuerait à exercer ses fonctions dans les mêmes conditions** que celles qui étaient les siennes précédemment, et aucun préjudice ne devrait lui être infligé (congé, pressions, sanction,...) tant que durerait cette période de « flou ».

Notre **demande est restée à ce jour sans réponse.**

Nous réitérons donc notre alerte sur le climat délétère et anxiogène que génère un tel « flou ».

- précision sur le DECOMPTE des JOURS DE CONGE suite à confinement :

Nous venons de rappeler ci-avant nos attentes sur ce point, et demandons également des précisions sur l'utilisation d'un OUTIL de CALCUL qui semble être mis à la disposition de la hiérarchie par l'administration, et dont il semblerait que les calculs ne soient pas toujours exacts.

- pérennisation du document de suivi crise CRISIQS (Compte Rendu Inventaire et Suivi Itératif des Questions et Solutions) jusqu'à "retour à la normale" :

Nous venons également de rappeler ci-avant nos attentes sur ce point.

- autorisations de TELETRAVAIL en cas de FORTES CHALEURS

Les demandes de télétravail dans le contexte de fortes chaleurs, notamment en période estivale, devront être examinées avec bienveillance, d'autant plus qu'un grand nombre des contingences techniques et matérielles qui étaient opposées jusqu'à présent peuvent désormais être surmontées, s'appuyant sur les solutions mises en œuvre pendant la période de crise écoulée.

Cette demande vaut d'autant plus **particulièrement sur les sites mal ou pas climatisés.**

- modalités d'HORAIRE et de PRESENCE sur les sites qui subiront les conséquences des TRAVAUX + COUPURES sur les LIGNES RER A ET E, de mi juillet à fin août 2020 (+ réouverture parc Disneyland le 15/07)

Les contraintes de plages horaires, et le cas échéant de durée de présence, devront être assouplies sur les sites desservis par les RER A et E, du fait des très grosses perturbations annoncées sur ces lignes cet été, du fait de travaux.

Cette demande est **d'autant plus légitime** que ces perturbations risquent de plus de dégrader l'offre existante, rendant encore plus difficile le **respect des consignes sanitaires de distance physique** aux heures de plus grande affluence.

Venons-en maintenant aux points inscrits sur l'**Ordre du Jour initial** :

- Création du service de la Sécurité Juridique et du Contrôle Fiscal (pour avis)

Ce point de l'Ordre du Jour nous amènera à nous positionner au terme de nos échanges.

Dès lors nous ne pouvons que **dénoncer la méthode**.

En effet, alors que cette **réforme touche à 2 grandes missions de la DGFIP**, il est inadmissible de constater que ce projet dont la mise en œuvre devrait intervenir le 1^{er} septembre 2020, autrement dit « demain », **n'a fait l'objet d'aucune présentation dans les instances de dialogue nationales**.

C'est pourquoi nous vous avons demandé Madame la Présidente de bien vouloir convoquer en **expert.e.s à notre réunion des représentant.e.s de notre Bureau National** qui apporteront leur analyse et leur éclairage plus globaux sur ce projet et sur ses impacts, au cours de nos échanges.

Concernant les **conséquences sur les Services Centraux & Rattachés, le projet apparaît a priori cohérent, à condition** que l'on admette comme **postulat la nouvelle vision du Contrôle Fiscal**, selon une articulation **sur les 2 jambes** que sont d'une part la **relation de confiance** (application de la loi ESSOC -loi du 10 août 2018 pour un Etat au Service d'une SOciété de Confiance-) **et la sécurité juridique**, et d'autre part **en contrepartie le renforcement de la lutte contre la fraude**.

Or, ainsi que nous l'avons souvent exprimé au niveau national, **nous ne partageons pas cette conception** réductrice de la mission du Contrôle Fiscal.

*Aussi, sur le projet présenté les **interrogations porteront en pratique sur le dimensionnement des structures constituées, qui sont de grande taille et nécessiteront une vigilance particulière quant à la fluidité de leur fonctionnement : installation et aménagement des locaux, pilotage, association concrète des agents au projet, maintien des effectifs suffisants ...***

Or, dans la présentation du projet telle qu'elle nous est faite aujourd'hui, nous constatons que ces garanties sont loin d'être assurées.

- Création du PNSR Publicité foncière et IMPACT sur les BUREAUX JF-1B et GF-3B (pour avis)

Rappelons que nous avons **eu connaissance de ce projet de manière totalement officielle**, à l'automne 2019. Depuis, nous avons **émis différentes alertes tant sur le bien-fondé que sur la méthode**, notamment début 2020 lors de notre CTSCR du 28/01/2020 au cours duquel ce projet a été clairement et unanimement dénoncé par tous les représentants de personnel. Bref, si nous devons résumer la situation, c'est par une **interrogation façon Shadoks** que nous le ferions : **« comment répondre à une question qui ne se pose pas ?! »**.

En effet, l'un des **arguments** pratiques mis en avant, entre autres, pour justifier ce projet est le **manque de lisibilité de l'articulation des missions des 2 équipes** en charge actuellement en services centraux, pour l'une des aspects métier et doctrine (GF-3B), pour l'autre des aspects contentieux et juridiques (JF-1B).

A supposer que tel soit réellement le cas, le **problème pouvait facilement être résolu par une solution organisationnelle** touchant aux 2 Bureaux concernés.

Mais là, la **volonté est visiblement tout autre puisque la décision a été prise, a priori, d'extraire ces missions des Services Centraux pour les confier à un Pôle National de Soutien au Réseau (PNSR) en matière de Publicité Foncière**.

Tout cela sans que le projet n'ait encore fait l'objet **d'aucune présentation au CTR ...**

Et le **tour de passe-passe va jusqu'à instituer un Pôle de Soutien créé ex nihilo, sans aucune expertise**, sur une **implantation géographique laissée au hasard** des sites qui seraient volontaires pour l'accueillir dans le cadre des projets de Nouveau Réseau de Proximité et de démétropolisation ...

Qu'à cela ne tienne ! Les équipes actuelles resteront en services centraux, où elles seront regroupées afin de pouvoir **apporter à partir de septembre 2021 leur expertise** à ce nouveau Pôle de Soutien, durant 1 an... Après quoi ces équipes seront purement et **simplement dissoutes en septembre 2022 !**

Ici encore, compte tenu des enjeux et de la situation, nous vous avons demandé Madame la Présidente de bien vouloir convoquer en **expert.e.s à notre réunion des représentant.e.s de notre Bureau National** qui apporteront leur analyse et leur éclairage plus globaux sur ce projet et sur ses impacts, au cours de nos échanges.

Concernant les **conséquences sur les Services Centraux & Rattachés**, au-delà des aspects « politiques » de ce projet, nous interpellons notre CTSCR sur plusieurs **aspects humains**.

Tout d'abord l'intérêt porté par les instigateurs du projet à cette dimension semble assez limité puisque la fiche d'impact qui nous est présentée ne prévoit **rien en matière d'accompagnement RH** et ne mentionne **pas d'avantage que les agents aient été associés** à un moment ou à un autre à ce projet !

Par ailleurs, **les mouvements de mutation font apparaître qu'une collègue est partante de cette structure. Or les mouvements d'arrivée vers cette même structure ne font apparaître que des collègues stagiaires**. Autrement dit, la ou le collègue susceptible d'arriver en remplacement prendra donc ses **fonctions pour la 1ère fois en tant qu'inspecteur**, dans cette structure à laquelle il est justement demandé une expertise toute particulière compte tenu des objectifs qui lui sont assignés dans ce projet, avec pour motivation la perspective que cette **implication très forte ne soit utile que pour 2 ans, avant la disparition annoncée de l'équipe ...**

Enfin, à la veille de la mise en place de cette équipe (au 01/09/2020), nous ne disposons **d'aucune information sur sa localisation**, ni sur sa composition, notamment en matière de **soutien et d'encadrement**.

Dans un tel contexte, il est donc **intéressant de se pencher sur le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) 2018-2019** des structures concernées...

Or le DUERP du Bureau JF-1B, fait apparaître, **exprimé par 5 agents, un risque de nature organisationnelle et psychosociale (RPS)** dénonçant une situation de « **surcharge de travail et urgence de traitement des affaires** ».

Or, l'examen de l'organigramme du Bureau laisse supposer que l'équipe « publicité foncière » est par nature particulièrement soumise à des contraintes prégnantes de délais. **La mesure préconisée en réponse à ce risque était de « Tenir une réunion interne pour adapter l'organisation du service ; planifier et prioriser les commandes. Soutien managérial ».**

Nous souhaiterions donc **disposer de quelques précisions sur les effets de ces mesures à ce jour**. Et s'il s'avérait que ce risque avait été exprimé par cette équipe, nous ne pourrions **qu'alerter sur l'aggravation** que ne manquera pas de provoquer **l'évolution de la situation de cette équipe telle que nous venons de la rappeler**.

Nous attendons cette fois des réponses claires et précises à toutes les interrogations ci-dessus, notamment celles relatives à la constitution d'une équipe « provisoire » de soutien en services centraux.

- Unification du pilotage de la dépense au sein du service de la fonction financière et comptable de l'Etat (CSP bloc 3 et CGF) (pour information)

Le Rapprochement CSP + SFACT sous forme d'une entité expérimentale appelée Centre de Gestion Financière (CGF) fait l'objet également d'une expérimentation depuis le 01/01/2019 **au sein de la DRFiP35**, avec la volonté d'une généralisation aux 12 autres directions territoriales en charge des dépenses du bloc 3 (présentation du projet à la DNID au CTR du 18 juin dernier).

A ce stade, le bilan du rapprochement CSP - SFACT tel qu'il est présenté **est positif. Mais il faut souligner qu'au cas particulier les conditions de la réussite étaient réunies** : formation, moyens humains et matériels, relations préexistantes entre les collègues, ...

Cette nouvelle structure a permis aux collègues y exerçant d'y trouver un enrichissement fonctionnel en appréhendant la mission avec un spectre plus large, dans un contexte serein.

En ce sens, cette organisation est **conforme aux revendications de Solidaires Finances Publiques**, estimant important et nécessaire que les agents **connaissent la globalité de la chaîne de travail dans laquelle ils évoluent**.

Un des **facteurs de réussite du CGF** au sein de la DRFiP35 a été la mise en place de **binômes entre agents du SFACT**. Puis une **validation croisée** a été mise en place en fonction des

risques/enjeux et des types d'actes. Selon les pôles et le degré d'appropriation de la chaîne de la dépense, cette validation croisée a été levée progressivement afin qu'un même agent puisse intervenir de l'Engagement Juridique à la Demande de Paiement (DP). Enfin, l'ensemble des agents a suivi un **parcours de formation personnalisé** en fonction de son origine (ex-CSP et ex-SFACT).

Ensuite, la particularité de cette réorganisation est l'impact du pilotage du CSP dédié aux recettes non fiscales, sans affecter l'organisation déconcentrée de la chaîne de la recette. Comment cela va-t-il se traduire exactement ?

Enfin, la mise en place de cette nouvelle structure, engendre des **modifications importantes dans les méthodes de travail**.

Dans cette nouvelle configuration, le comptable est placé plus en amont de la chaîne de la dépense et la **frontière entre l'ordonnateur et le comptable se déplace**.

Globalement, même si le principe de **séparation ordonnateur/comptable** demeure, nous nous interrogeons tout de même sur sa **pérennité au long terme**. Dans le contexte actuel, nombre de réformes et de mise en place de procédures dites de simplifications administratives ou budgétaires nous laissent à penser que la séparation ordonnateur/comptable telle que nous la connaissons au sens du décret de 1962 pourrait disparaître.

Nous réaffirmons ici **notre attachement à cette séparation** nécessaire à la **sécurisation des procédures** et à une certaine garantie de la **bonne utilisation des deniers publics**.

Afin de préserver la séparation ordonnateur comptable, y compris dans la chaîne de responsabilité, il est nécessaire d'apporter une grande vigilance sur la gestion des habilitations, ainsi qu'aux profils des agents, notamment dans la perspective du contrôle des comptes par le juge des comptes.

Afin de garantir la séparation ordonnateur/comptable, l'organigramme fonctionnel du SFACT et celui de l'ordonnateur doivent être mis à jour de l'ensemble des profils, en cohérence avec les délégations et tenir compte des profils incompatibles.

Pour Solidaires Finances Publiques le souci majeur est la philosophie de l'évolution de la gestion des finances publiques selon laquelle **l'ordonnateur ne doit pas rencontrer de contrainte** dans le traitement rapide des affaires financières.

Bref, les **résultats positifs décrits ci-dessus ne préjugent pas de la réussite** de toutes les créations de nouvelles entités de même nature. En effet, il convient **d'analyser à chaque fois le contexte et les pré-requis** pour que la mise en œuvre soit adaptée aux spécificités locales.

*Pour en revenir au **périmètre de notre CTSCR, et plus particulièrement concernant les bureaux 2FCE-2A et SPIB-2A, les agents concernés sont certes déjà sur le même site mais nous nous interrogeons sur :***

- *la **volumétrie des équipes dédiées** : cette volumétrie est-elle suffisamment dimensionnée ?*
- *l'**accompagnement des personnels en terme de formation** : si les agents du bureau 2FCE-2A ont un parcours de formation prévu au catalogue, qu'en est-il des agents de SPIB-2A ?*

- Réorganisation du bureau SI-1D (pour information)

Nous tenons tout d'abord à **souligner positivement la présentation de cette réorganisation à notre CTSCR**. En effet, cette transparence n'a pas toujours été la règle précédemment ...

Dans le projet qui nous est présenté aujourd'hui, et à en croire tous les éléments explicités nous ne pouvons qu'être **satisfaits, a priori, puisque l'ensemble des évolutions semblent être mises en œuvre pour la « grande satisfaction » des collègues concernés** tant sur le plan fonctionnel et organisationnel que géographique.

Nous sommes toutefois un peu plus **dubitatifs quant à la présentation un peu idyllique de la prise en charge du « foncier innovant »**, qui représente pourtant une part importante du dispositif. En effet cette activité, s'appuyant sur des technologies d'intelligence artificielle, nécessite à ce stade un recours important à des prestations.

*Comme à chaque fois en pareil cas, nous insistons sur la **nécessité d'intégrer dans la prestation une part de transfert de compétence, avec, à terme, le maintien en interne de la maîtrise intégrale du projet.***

*Enfin, nous **nous interrogeons également sur les transferts de 2 ETP prélevés sur l'application « FIDJI Compta » au bénéfice du nouveau projet. Comment sera compensée la perte de ces effectifs pour cette équipe qui jusque là fonctionne très bien ? ...***

Selon nos informations, les 2 ETP prélevés ne le sont d'ailleurs **pas sur la seule équipe « FIDJI Compta », qui fournit un seul de ces ETP, l'autre provenant de l'équipe « FIDJI Technique ».**

- Création de la direction de projet RocSP (pour information)

Le projet ROCSP qui s'inscrit dans le cadre beaucoup plus général de la **réforme du recouvrement fiscal et social** nous est présentée comme un moyen de faire converger sur un même débiteur l'ensemble des procédures, pouvant laisser présager des gains financiers conséquents à long terme.

*Mais là encore, **la DGFIP ne se départit-elle pas de missions essentielles et les gains « présagés » seront-ils à la hauteur des pertes occasionnées en terme de maîtrise sur les procédures de recouvrement mises en œuvre ?***

- Déménagements dans les services centraux

Ce point n'appelle pas de remarque particulière à ce stade, et le cas échéant, nous interviendrons lors des échanges le concernant.

- Date du prochain CTSCR/Calendrier du dialogue social

Ce point n'appelle pas de remarque particulière à ce stade, et le cas échéant, nous interviendrons lors des échanges le concernant.

Et enfin, les **2 derniers points que nous avons également demandé de rajouter à l'Ordre du Jour :**

- point / TICKETS RESTAURANT à Noisiel

*A l'approche de la période estivale et des **fermetures du restaurant**, nous attendons désormais la **concrétisation de ce dispositif**, sur lequel les réflexions sont engagées depuis longtemps maintenant...*

- point sur mise en place d'un ANNUAIRE index THÉMATIQUE des services centraux

Nous l'avons vu à maintes reprises, et notamment sur les différents sujets relatifs à des réorganisations, la **mise à disposition d'un tel outil permettrait une meilleure lisibilité sur les activités et missions des différentes structures, sur leurs interactions et sur leurs évolutions.** Dès lors, un tel outil permettrait à ses **utilisateurs d'être mieux à même de « frapper directement à la bonne porte »** lors de leurs besoins de contacts en services centraux, évitant par là-même les éventuelles redondances et/ou échecs de sollicitations.

***Nous réitérons donc notre demande de mise en place d'un tel ANNUAIRE INDEX THÉMATIQUE**, qui constituerait un réel apport tant à l'usage des services centraux qu'à celui des autres services.*

Solidaires Finances Publiques, vous remercie Madame la présidente, ainsi que l'ensemble de votre équipe, pour votre disponibilité et pour tous les travaux d'organisation de cette réunion, ainsi que pour la convocation des experts que nous avons sollicités.

Merci